

# swissuniversities

swissuniversities  
Effingerstrasse 15,  
Case postale  
3001 Berne  
www.swissuniversities.ch

## Délégation Diversity – Mandat 2024-2027

En vertu des art 12, let. d, et 16 à 17 du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities met en place, le 8 septembre 2023, une délégation Diversity et formule le mandat suivant pour la période de législature 2024-2027 :

### 1. Tâches

La délégation Diversity :

- observe et anticipe les développements dans le domaine de la promotion de la diversité et de l'égalité des chances et tient son expertise à disposition du Comité ;
- contribue, à l'intention du Comité, à l'élaboration des avis, des bases de décision et des prises de position dans son domaine ;
- participe pour son domaine de compétence à l'établissement et à la mise en œuvre de la stratégie de swissuniversities ;
- peut être représentée, sur mandat du Comité, dans le comité de pilotage des programmes PgB dans son domaine de compétence ;
- collabore avec les autres Délégations et Délégué-es pour traiter des questions communes ;
- défend, en accord avec le Comité, les intérêts des hautes écoles dans son domaine ;
- peut être un organe de contact pour les groupes de travail et les réseaux internes ou externes de swissuniversities ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de son domaine.

### 2. Composition et durée du mandat

- La délégation Diversity compte 3 membres au total et se compose d'un·e représentant·e de chaque type de haute école. Les membres de la délégation Diversity sont des (vice-)recteurs ou rectrices ou (vices-)président·es d'une haute école.
- De façon générale, les membres de la délégation Diversity ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la délégation Diversity dans des cas dûment motivés.
- La durée du mandat est de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

### 3. Gestion

- La gestion administrative de la délégation Diversity est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

**4. Protection des données**

- Les membres de la délégation Diversity connaissent et respectent les obligations en matière de protection des données qui découlent pour eux, en tant que membres d'un organe de swissuniversities, de la Loi sur la protection des données et de ses dispositions d'exécution ainsi que du manuel de protection des données de swissuniversities.